



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le 16 octobre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vacances d'automne Appel à la prudence et au strict respect du code de la route

Les vacances de la Toussaint génèrent d'importants flux de circulation et constituent donc une période particulièrement sensible en matière d'insécurité routière.

A cette période, les brusques changements climatiques peuvent surprendre plus d'un usager de la route. Brumes, pluies et brouillards sont souvent à l'origine de nombreux accidents dus, notamment, aux mauvaises conditions de visibilité ou d'adhérence des roues sur la route.

La vigilance reste donc de mise à la veille des vacances scolaires. **Pierre-Henry Maccioni, préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, appelle les automobilistes à adapter leur conduite aux conditions météorologiques, à redoubler de prudence vis à vis des usagers les plus vulnérables et à respecter strictement le code de la route.**

Au 14 octobre 2015, 606 accidents (dont 31 mortels) ont eu lieu sur les routes de Seine-Maritime contre 641 (dont 38 mortels) sur la même période en 2014.

Les services de police et de gendarmerie sont particulièrement mobilisés sur les routes du département. **Aucune tolérance ne sera appliquée face aux comportements dangereux, irrespectueux, voire inconscients**" (dépassements dangereux, franchissements de lignes continues, excès de vitesse, conduite sous l'emprise d'un état alcoolique, téléphone portable en main, écouteurs, oreillettes...).

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Quelques conseils, avant de prendre la route

- Vérifier l'état des pneumatiques et leur pression, l'état des feux de signalisation, sans oublier les phares antibrouillard (avoir à bord des ampoules de rechange),
- vérifier l'état des balais d'essuie-glace, nettoyer le pare-brise, les vitres et les rétroviseurs avant de démarrer (se munir en permanence du nécessaire pour essuyer et désembuer),
- Vérifier également le bon état des freins et la présence dans l'habitacle d'un gilet de sécurité ainsi que celle dans le véhicule, d'un triangle de présignalisation homologué. Ces deux équipements sont obligatoires.

Consultez les prévisions Bison Futé : www.bisonfute.gouv.fr

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14 – fax 02 32 76 54 55
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex
site Internet: www.seine-maritime.gouv.fr
twitter : @prefet76

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr